Image not found or type unknown

Les salaires du defunt doivent-ils être dans la sucession actif ?

Par **ratibus**, le **29/06/2010** à **17:58**

Bonjour,
mon mari est décèdé le 14 fevrier 2010 il était en activité.
Il y a 3 héritiers, 2 enfants majeur d'un premier lit, et 1 enfant mineur de notre union.
Nous étions marié sous le régime de la communauté soit au niveau du partage des biens :
je garde ma moitié et j'ai droit à 1/4 de la moitié de mon mari.
Chaques héritiers à 1/4 de la moitié de mon mari.

j'ai recu les derniers bulletins de salaires et le solde de tout compte.
Il travaillait à la SNCF.
J'aurais souhaiter savoir si le dernier salaire doit être mis dans la sucession actif et partager avec tous les héritiers ??
merci de votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés